

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT DE DINAN  
COMMUNE DE PLEVENON**

**ARRETE MUNICIPAL N° 103/2026**

**PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU SENTIER CÔTIER GR34 ENTRE  
LE PARKING DU CAP FRÉHEL ET LE FORT LA LATTE  
EN RAISON DE L'INCENDIE DE LA LANDE**

Le Maire de la commune de Plévenon,  
Vu les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 – 1 et suivants,  
Considérant que le sentier littoral dédié à la promenade est fortement fréquenté pendant la période des vacances d'été,  
Considérant les feux de la Lande de Fréhel du dimanche 12 juillet 2026 au lundi 13 juillet 2026 entre Le Cap Fréhel et Le Fort La Latte,  
Considérant que pour des raisons liées à la Sécurité Publique, il est nécessaire de d'interdire temporairement l'accès au sentier littoral du GR34,

**ARRETE**

**Article 1** : L'accès au GR34 entre le parking du Cap et du Fort La Latte est temporairement interdit à compter du 15 juillet 2026.

**Article 2** : Le service Technique de la Commune de PLEVENON mettra en place les arrêtés

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie, et à chaque extrémité des travaux.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de DINAN, copie transmise à Monsieur le Commandant de gendarmerie de la brigade de Matignon, au pompier et à l'ASVP de PLEVENON.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture, le 15 juillet 2026  
Le maire,

Plévenon, le 15 juillet 2026  
Philippe LOHIER  
Maire de PLEVENON

